

Devenir vérificateur d'extincteurs mobiles pour véhicules

EXTINCTEURS MOBILES - ARRÊTÉ DU 01/03/2004



1 jour - 7 heures

Public

- Toute personne devant réaliser les contrôles des extincteurs mobiles pour véhicules.

Prérequis

- Avoir un minimum de connaissances avec les équipements contrôlés.
- Les stagiaires doivent se munir d'Équipements de Protection Individuel (EPI).

Moyens pédagogiques

- Documents sur la réglementation.
- Extincteurs pour véhicules.
- Exposés théoriques.
- Études de cas.
- Évaluation des acquis de la formation par QCM.

Lieu & Dates

- Inter : Voir planning sur le site www.cemafruid-formation.com
- Intra : nous contacter

Objectif

- » Former les personnes aux missions de vérifications réglementaires obligatoires des extincteurs mobiles pour véhicules dans le respect de la législation en vigueur et des méthodologies requises.

Programme

- » Théorie :
 - Assimiler la réglementation et la législation en vigueur : directives, normes, arrêtés, décrets.
 - Connaître les différents types d'extincteurs mobiles pour véhicules et leurs composants.
 - Identifier les risques pour les personnes et les dispositifs de sécurité des extincteurs.
 - Acquérir les différentes méthodologies de contrôle.
- » Pratique :
 - Appliquer les méthodes et procédures de vérification sur extincteurs mobiles pour véhicules.

Acquis de la formation

- » Connaître la réglementation.
- » Savoir réaliser une vérification réglementaire d'extincteurs mobiles pour véhicules.

Documents délivrés à l'issue de la formation

- » Attestation de formation.
- » Émission d'un avis à l'employeur permettant la délivrance du titre d'habilitation.